



Le 8 décembre 2025

PAR COURRIEL

Accès à l'information
Complexe Desjardins
Tour Est, 12^e étage
C. P. 10000, succ. pl. Desjardins
Montréal (Québec) H5B1H7
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0486

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 17 octobre 2025 et indiquant :

« je souhaite obtenir les rapports d'avancement du projet de réfection de la centrale de Rapide-Blanc. La période visée est les six derniers mois.

Je souhaite également obtenir les communications concernant les réflexions de poursuivre le projet de réflexion de la centrale La Trenche. » (Transcription intégrale)

Tout d'abord, les travaux de réfection dans ces deux centrales s'inscrivent dans la priorité 3 de notre plan d'action 2035 afin d'augmenter la production d'électricité de notre réseau pour soutenir les ambitions du Québec.

Relativement au premier point de votre demande, les documents visés ne peuvent pas vous être communiqués, car il s'agit de renseignements commerciaux et techniques appartenant à Hydro-Québec ou fournis par des tiers que nous traitons de manière confidentielle. Nous invoquons à cet égard les articles 21, 22, 23, 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Relativement au second point de votre demande, les travaux de réfection sont en cours.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Stéphanie Assouline
Vice-présidente – Affaires juridiques et cheffe de la gouvernance

p. j.